



République Française

Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

DECISION DU MAIRE

2024/DAF/236

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ n°002 EXPLOITATION DE CHAUFFAGE AVEC GROS ENTRETIEN DES MATÉRIELS SANS FOURNITURE DE COMBUSTIBLES AVEC OBLIGATION DE RESULTAT

Nolwenn LE BOUTER, maire de la commune de Nangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget de l'exercice,

CONSIDERANT l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 13 juin 2024,

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres,

CONSIDERANT que l'offre de la société SEMCRA, dans le cadre du marché 002 Exploitation de chauffage avec gros entretien des matériels dans fourniture de combustibles avec obligation de résultat, est économiquement avantageuse,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché 002 Exploitation de chauffage avec gros entretien des matériels dans fourniture de combustibles avec obligation de résultat, à la société SEMCRA, Siret n° 788 336 05500082, pour une durée de cinq (5) ans.

Article 2 : D'autoriser Madame le maire à conclure le marché et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Article 3 : D'inscrire les dépenses au budget en fonctionnement de l'exercice correspondant.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240617-DEC-2024-236-AR
Date de télétransmission : 17/06/2024
Date de réception préfecture : 17/06/2024

Article 4 : Le Directeur général des services et Madame le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision du maire qui sera inscrite au recueil des actes administratifs.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi.

Copie de cet acte sera transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Provins,
- Madame la directrice du service financier,
- Monsieur le directeur des services techniques,
- Le titulaire du marché.

Nangis, le 14 juin 2024

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



**Certifié exécutoire compte tenu
de sa télétransmission en sous-
préfecture**

Le1.7 JUIN 2024

**Et de la transmission ou
notification et publication**

Le1.7 JUIN 2024

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de MELUN dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240617-DEC-2024-236-AR
Date de télétransmission : 17/06/2024
Date de réception préfecture : 17/06/2024